

## Département des Ressources Humaines

Bureau de la Politique Sociale

Secteur Elections

DRH/BPS/PES/MCH/n° 2021-27

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, ensemble le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié, relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 23 août 2016 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> avril 2021 du Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale fixant les modalités d'établissement des listes électorales en vue du renouvellement des membres élus au conseil scientifique et des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – En vue de l'élection des représentants du personnel au conseil scientifique et des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, il est créé une commission électorale, conformément à la décision susvisée du 1<sup>er</sup> avril 2021, chargée de statuer sur les demandes d'inscription des professeurs des universités, professeurs des universités-praticiens hospitaliers, collège A2, et des maîtres de conférences et maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, collège B2, justifiant d'une activité de recherche dans les domaines de l'Institut national de la santé et de la recherche.

**Art. 2** – La commission électorale est composée ainsi qu'il suit :

	Titulaire	Suppléant
Membre du collège A1 du conseil scientifique	Françoise JACOB DUBUISSON	Christophe LAMAZE
Membre du collège A2 du conseil scientifique	Antoine TOUBERT	Alexandre ESCARGUEIL

<b>Membre du collège B1 du conseil scientifique</b>	Patricia KRIEF	Frédérique FROUIN
<b>Membre du collège B2 du conseil scientifique</b>	Pascal DOLLE	Frédéric ANDRE
<b>Membre du collège C du conseil scientifique</b>	Alain GIRON	Claude Marie BACHELET

Fait à Paris, le 30 mai 2021

Le Président-directeur général,



Dr Gilles BLOCH